

Sujet : En quoi et comment l'évaluation en EPS détermine-t-elle l'activité de l'élève ?

Définition des termes clés

Évaluation : Dans son acceptation la plus large, le terme d'évaluation désigne l'acte par lequel, à propos d'un événement, d'un individu ou d'un objet, on émet un jugement en se référant à un ou plusieurs critères". Cette définition de G. Noizet et J-P. Caverni (Psychologie de l'évaluation scolaire, PUF, Paris, 1978) met l'accent sur l'idée qu'évaluer, c'est avant tout juger, en comparant quelque chose à une référence.

Néanmoins, le jugement n'est qu'une étape, c'est pourquoi la définition de JM. de Ketele (L'évaluation, approche descriptive et prescriptive, De Boeck, Bruxelles, 1986) est sans doute plus complète, dans la mesure où elle met l'accent sur ce qui nous paraît essentiel dans l'évaluation, c'est à dire la prise de décision : "l'évaluation est le processus qui consiste à recueillir un ensemble d'informations pertinentes, valides et fiables, en examinant le degré d'adéquation entre cet ensemble d'informations et un ensemble de critères choisis adéquatement en vue de fonder la prise de décision".

Nous retiendrons que l'évaluation consiste à émettre un jugement, jugement au service d'une décision. Et comme il y a plusieurs types de décisions possibles, l'évaluation peut servir plusieurs fonctions, auxquelles correspondent plusieurs formes (diagnostique, formative, formatrice, sommative, certificative). En ce sens, il n'y a pas une, mais des évaluations en éducation physique et sportive et l'évaluation ne se réduit pas à la notation, qui n'en est qu'un aspect.

Remarque méthodologique : Il n'est pas souhaitable, dès l'introduction, de distinguer et de définir les différentes formes d'évaluation. Ces précisions trouveront leur place dans le développement.

Activité de l'élève : L'activité de l'élève correspond à la mise en jeu de ses ressources afin d'atteindre un but, ou afin d'éviter un anti-but. Cette activité peut se définir par sa direction, son intensité, sa durée, et par sa nature, c'est à dire par le type de ressources mobilisées (bioénergétiques, bio-informationnelles, psychomotrices, psychoaffectives, sémiotrices, biomécaniques). En éducation physique, l'activité se manifeste le plus souvent par un comportement observable, mais elle comprend aussi à certain nombre de processus inobservables, sous-jacents à la production de ce comportement. Dans le cadre de l'analyse sujet / tâche, elle « *fait référence à ce que met en jeu le sujet pour satisfaire aux exigences de la tâche* » (J.-P. Famose, *Apprentissage moteur et difficulté de la tâche*, INSEP, Paris, 1990) : l'activité renvoie à ce que le sujet fait réellement, alors que la tâche renvoie à ce qu'il faut faire. Cette distinction suggère que l'activité déployée par l'enfant ou l'adolescent en EPS n'est pas toujours une activité d'apprentissage.

Problématique

En partant du principe que l'activité de l'élève recherchée en éducation physique et sportive est une activité orientée vers l'apprentissage, nous défendrons l'idée selon laquelle l'enseignant conçoit et met en œuvre l'essentiel de ses modalités d'évaluation de façon à interagir positivement avec les processus d'apprentissage des enfants et des adolescents, avec la perspective finale d'en faire de véritables acteurs de leurs acquisitions.

Autrement dit, les différentes formes d'évaluation possèdent, à des degrés divers, une fonction didactique et une fonction éducative, dans la mesure où grâce à elles, l'activité de l'élève est de plus en plus et de mieux en mieux orientée vers l'apprentissage, et elle s'enrichit progressivement de méthodes efficaces pour apprendre.

Plan → entrée par les dimensions de l'activité de l'élève

1. l'évaluation oriente la motivation des élèves vers des buts de maîtrise (= d'apprentissage) ;
2. l'évaluation permet de mieux percevoir le but à atteindre et de se mettre en projet, en plus de capitaliser ses expériences grâce à une optimisation de la connaissance des résultats et de la performance ;
3. l'évaluation se confond avec l'activité de l'élève et lui permet d'être acteur de ses acquisitions.

Plan → entrée par le type de relation entre évaluation et activité

1. les relations « directes » entre l'évaluation et l'activité de l'élève (type de motivation, perception du but, mise en projet, connaissance des résultats et de la performance) ;
2. les relations « indirectes » (= via les interventions de l'enseignant qui sont pensées et ajustées grâce aux modalités d'évaluation) entre l'évaluation et l'activité de l'élève (choix des contraintes à surmonter, construction des tâches d'apprentissage, régulation de l'activité) ;
3. les deux se confondent : l'activité d'apprentissage est une activité d'évaluation (évaluation formatrice qui vise à développer une expertise chez l'élève en matière d'autoévaluation).

Réponse à la problématique (non rédigée)

Pour apprendre, il faut :

- être orienté vers des buts de transformation de ses actions,
- percevoir clairement le but à atteindre ;
- savoir si j'ai réussi ou échoué et pourquoi j'ai réussi ou échoué ;
- être confronté à une contrainte ajustée à mes ressources ;
- disposer de méthodes pour apprendre.

Les différentes formes d'évaluation sont, à des degrés divers, au service de toutes ces conditions.